



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DES CANTONS DE
GRIMAUDET DE SAINT-TROPEZ**
(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

15 AVRIL 2004

Etaient présents :

Monsieur Jean Michel COUVE, Président du syndicat.
Monsieur Jacques SENEQUIER, Maire de COGOLIN, Président du SIDECM et du SIVOM du Pays des Maures.
Monsieur Joseph DESDERI, Maire de GASSIN.
Monsieur André WERPIN, Maire de LA GARDE FREINET.
Monsieur Alain BENEDETTO, Maire de GRIMAUD.
Monsieur Guy SAURON, Maire de LA MOLE.
Monsieur Louis FOUCHER, Maire de CAVALAIRE SUR MER.
Monsieur Roland BRUNO, Maire de RAMATUELLE.
Madame Anne-Marie COUMARIANOS, Maire du RAYOL CANADEL.
Madame Dominique CASTELLINO, Adjoint au maire de la GARDE FREINET.
Monsieur Roger GARCIA, Adjoint au maire de SAINTE MAXIME.
Monsieur Philippe SIEGEL, Adjoint au maire de LA CROIX VALMER.
Monsieur Rémy PADOVANI, conseiller municipal du PLAN DE LA TOUR.
Monsieur Marcel COUP, Chargé de mission, conseil de monsieur Jean Michel COUVE.
Monsieur Frédéric GLEIZES, Chef de Cabinet – mairie de LA CROIX VALMER.
Monsieur Alain RIQUET, DGS de SAINTE MAXIME/Directeur du SIVOM du Golfe.
Madame Danièle TALPAERT, SIVOM du Pays des Maures et du golfe de SAINT TROPEZ/Syndicat Mixte du Pays des Maures et du Golfe de SAINT TROPEZ.
Monsieur Jean Jacques LALANNE – D. D. E. / S. D. T. E.
Monsieur Didier BAUDINO – D. D. E./ subdivision de SAINTE MAXIME.
Monsieur Loïc DE LA SALNEUVE, Chambre d'Agriculture du VAR
Monsieur ESCARRADES, Centre des Impôts de SAINT TROPEZ.
Madame Liliane MAILLARD, Union Patronale du Var, délégation du Golfe de SAINT TROPEZ.
Madame Sylvie PARCINEAU, Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR.
Monsieur Jean Michel ABEILLE, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR.
Monsieur Bertrand DESCHAMPS, directeur antenne Saint-Tropez, CCIV.
Monsieur Nicolas DELBERT, Conseil Général 83 / D. A. E. D. A. T. T.
Monsieur FLEURIOT, D. D. A. F.
Monsieur Christian SEUGE, Coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de SAINT TROPEZ.
Madame Nicole TRONCHE, présidente de la coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de SAINT TROPEZ et U. D. V. N. 83.
Monsieur Alain MALLARD, Coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de SAINT TROPEZ.

Madame Yvonne TRIAIS, Vivre dans la Presqu'île de SAINT TROPEZ.
Madame Lucie FIGURA, S. D. P. conseils, chargée d'études.
Monsieur Stéphane de PONCINS, chef de projet S. D. P. Conseils – A. T. T.

Etaient excusés :

Monsieur Michel HENRY, sous-préfet de DRAGUIGNAN.
Monsieur F. FOUCHIER, chef du service Patrimoine et Territoires de la Direction Régionale de l'Environnement.
Monsieur Patrick VENDER – D. D. A. S. S.
B. T. P. 83

Après avoir accueilli les participants, Jean Michel COUVE, Président du syndicat du SCoT, déclare ouverte la deuxième réunion des personnes publiques associées.

Il fait une brève rétrospective des étapes franchies depuis la création du syndicat intercommunal pour le schéma de cohérence territoriale des cantons de GRIMAUD et de SAINT-TROPEZ.

Avant toute discussion, les représentants de la **Coordination des associations de sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de SAINT TROPEZ** et de **Vivre dans la Presqu'île** remettent leurs observations écrites sur le projet de diagnostic du SCOT aux participants (PJ).

Le Président rappelle que le texte du diagnostic, état des lieux des deux cantons, est un document provisoire qui pourra être corrigé si nécessaire.
Le SCOT proprement dit, comprenant le Diagnostic, le P.A.D.D. et les Orientations n'existera qu'après son **arrêt par le comité syndical**.

Il est alors procédé à une lecture rapide des chapitres successifs du Diagnostic.

Plusieurs questions sont alors posées.

- **L'HABITAT.**

*La pénurie de logements pour actifs est le thème récurrent de la discussion.
La notion de résident, permanent ou secondaire est également débattue. Les associations rappellent que de leur point de vue existe une véritable économie liée aux résidences secondaires.*

La Coordination attire l'attention sur les habitations légères installées sans autorisation (mobil-home) et déclare son intention de saisir les autorités responsables.

La nécessité de limiter la construction de résidences secondaires est rappelée.

Pour inciter à l'ouverture des logements vacants à la location permanente, Vivre dans la Presqu'île suggère la défiscalisation des propriétaires. Le représentant des services fiscaux rappelle l'existence d'une taxe sur les logements vacants.

Le logement des travailleurs saisonniers est évoqué ainsi que les solutions envisageables.

- **LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT.**

Le patrimoine agricole doit être préservé et le patrimoine bâti existant mis en valeur.

La Coordination des associations rappelle les normes de préservation de l'environnement - Natura 2000, directives Européennes, qui sont rappelées dans le diagnostic.

- **LES RISQUES NATURELS.**

Les divers risques sont abordés : inondations, incendies de forêts, mais également pollutions marines qui doivent faire l'objet de développements plus importants dans le diagnostic.

- **LES TRANSPORTS.**

La difficulté croissante des déplacements dans le golfe est constatée unanimement.

A ce sujet, les participants demandent des informations sur l'avancement du DVA. La mise à l'enquête publique de l'aménagement du RD 25 en juin 2004 est confirmée.

Vivre dans la Presqu'île affirme, pour sa part, l'intérêt du développement des transports maritimes.

- **LE TOURISME.**

Les participants s'accordent à dire que le tourisme est une manne financière qui a pour corollaire des problèmes que les résidents permanents subissent toute l'année, avec comme exemple, la crise du logement évoquée ci-avant.

- **L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.**

Les évolutions météorologiques et la baisse des nappes phréatiques, laissent présager de fortes difficultés d'alimentation en eau pour le territoire du SCoT. Certaines années, la pénurie est très proche.

Sur ce plan, la Coordination trouve le diagnostic du SCoT insuffisamment alarmiste.

Il est un besoin impératif de trouver de nouvelles ressources et de s'équiper en système de potabilisation de l'eau, mais aussi de contenir la demande.

Le représentant de Vivre dans la Presqu'île donne l'exemple de la Belgique, où les habitations sont équipées d'un système de recyclage individuel des eaux usées ; les eaux recyclées alimentent un réseau séparé, pour des usages peu sensibles : arrosage, lavage...

Une telle proposition pourrait être envisagée dans les Orientations du SCoT.

- **IMPLANTATION D'ENTREPRISES.**

La nécessité d'accueillir de nouvelles entreprises pour diversifier l'économie, exige la création ou l'extension de zones d'activités.

Mais ces actions de développement économique doivent être accompagnées de la création de logements pour actifs et s'effectuer dans un cadre contraignant au plan des règles d'urbanisme et de protection.

En réponse, le Président rappelle c'est à dessein que la présentation de ce jour se limite au seul diagnostic, ainsi que le réclamaient les associations.

Nombreuses sont les questions posées qui trouveront leurs réponses dans le PADD et les Orientations, qui sont rédigés et qui seront examinés lors d'une prochaine réunion.

En ce qui concerne :

- **les risques naturels** : le président rappelle que le risque zéro n'existe pas et que, malgré les moyens mis en œuvre, une catastrophe comme celle de l'été dernier n'est, malheureusement pas à exclure ;

- **les implantations d'entreprises** : il prend en exemple le contentieux de la ville de COGOLIN, du à une application trop sévère des règlements, ce qui grève le potentiel économique de cette commune par l'arrêt de travaux en cours;

- **la gestion de l'eau** : il demande à la représentante de « Vivre dans la Presqu'île » de lui fournir de la documentation sur le système de recyclage de l'eau ;

- **l'habitat** : selon le représentant du centre des impôts de Saint-Tropez, il est facile de dénombrer les résidences permanentes et les résidences secondaires, par l'examen des rôles des taxes d'habitation.

Ceci aboutirait, selon lui, à des conclusions opposées à celles qui sont données dans le diagnostic : les résidences permanentes seraient nettement plus nombreuses que les résidences secondaires. Ce point sera à vérifier.

La représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR souligne qu'en ce qui concerne le logement des travailleurs saisonniers, plusieurs idées sont à l'étude, notamment leur financement mixte collectivités/employeurs.

- **les transports** : depuis sa création, Comité des Elus participe aux travaux et études du D. V. A, conjointement avec les services de l'Etat. Le président indique que le projet de désenclavement routier a été freiné parce que le tracé n'a pas reçu l'aval de tous.

Le diagnostic évoque les transports publics car il est incontestable que la saturation des voies de liaison se fait désormais tout au long de l'année.

Le Président demande aux participants d'examiner attentivement le document qui leur a été remis et souhaite que leurs observations soient émises par courrier, pour un traitement plus efficace.

Il souligne qu'une deuxième concertation publique aura lieu cet été. L'arrêt du SCOT interviendra certainement à la rentrée de septembre pour une approbation à la fin de cette année.

Il remercie encore une fois l'assemblée de sa présence et de son travail et lève la séance.